

Montréal, le 9 décembre 2019

Monsieur Pierre Fitzgibbon  
Ministre de l'Économie et de l'Innovation  
Cabinet du ministre  
710, place D'Youville  
6e étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

---

**Objet : Collaboration du CEPSEM à la réflexion du gouvernement portant sur le nouveau Plan d'action en matière d'allègement réglementaire 2020-2015**

---

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM), nous tenons à saluer la volonté du gouvernement du Québec, et particulièrement de votre ministère, de réduire le fardeau réglementaire et administratif imposé aux partenaires du réseau afin d'améliorer leur productivité. Il s'agit d'une orientation attendue depuis longtemps par les membres de notre organisation qui sont des coopératives, des organismes sans but lucratif et des entreprises privées offrant des services de santé et de mieux-être diversifiés et reconnus.

Depuis 2011, nous œuvrons à faire connaître la contribution positive des organisations privées engagées quotidiennement dans la prestation de soins et de services à la population. Nous sommes d'avis que le secteur privé est un partenaire créateur de valeur, grâce à sa capacité d'innover, d'investir, et de gérer avec efficacité et efficience ses ressources.

Le 3 décembre dernier, nous avons pris acte de la démarche de consultation lancée par le gouvernement portant sur la révision du Plan d'action réglementaire 2020-2025. **Par la présente, nous souhaitons contribuer au dialogue et vous proposer notre participation aux consultations directes portant sur le secteur des aînés.** En fait, nous avons développé, au fil des années, une expertise notable en matière de services destinés aux aînés, de soins à domicile, de soins de longue durée et d'hébergement. Nous vous proposons ainsi une collaboration constructive afin d'identifier certains irritants et des mesures concrètes visant à réduire le fardeau administratif des entreprises, et ce, tout en assurant les plus hauts standards de pratique et de qualité.

Nous vous offrons également notre entière collaboration afin d'améliorer les soins aux patients. À cet égard, rappelons que certaines provinces ont déjà mis en place des

mesures visant à réduire les formalités administratives dans le but d'améliorer l'accès aux soins à la population. C'est notamment le cas de l'Ontario. Ailleurs au pays, soit en Alberta et en Colombie-Britannique, les décisions visant l'allègement réglementaire ont été guidées par les résultats plutôt que par les processus pour s'assurer que toutes les réglementations soient nécessaires, efficaces, efficientes et proportionnelles au résultat escompté.

Récemment au Québec, une initiative allant dans ce sens a été mise en place par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Dr Lionel Carmant. Ce dernier a annoncé des mesures visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des services offerts par les équipes des services de protection de la jeunesse. Parmi celles-ci figure l'allègement des processus administratifs. Il s'agit, selon nous, d'une première étape vers l'amélioration des services à la population tout en réduisant les charges du personnel qui est fortement sollicité et sous forte pression.

**Nous aimerions donc vous rencontrer afin de discuter des particularités propres au système de santé et des différentes initiatives d'allègement mises en place ailleurs au pays et dans le monde, en plus de participer aux consultations directes portant sur le secteur des aînés.**

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée,



Luc Lepage  
Président  
Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être

cc. Marguerite Blais, Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants